

Par courriel et par poste

Le 29 janvier 2008

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017  
Suite à la séance de travail du 15 janvier 2008  
Dossier Régie : R-3648-2007  
Notre dossier : R000263 YF

---

Chère consœur,

En suivi des décisions D-2007-126 et D-2008-002 dans le dossier décrit en rubrique, nous avons reçu les budgets des intervenants suivants, à savoir :

ACEF de Québec  
AIEQ (M. Louis Bollullo)  
AQCIÉ/CIFQ  
EBMI (Mme Julia Frayer)  
FCEI (M. Philippe Grégoire)  
GRAMÉ  
OC (M. William O. Harper)  
RNCREQ (M. Philip Raphals)  
ROÉÉ (M. Philip Raphals)  
SÉ-AQLPA (M. Jacques Fontaine)  
UC (M. Co Pham)  
UMQ

Les intervenants AIEQ, EBMI, FCEI et SÉ-AQLPA qui annoncent retenir les services des personnes ci-haut décrites comme experts, sont en défaut de se conformer à la section III du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Dans ces circonstances, le Distributeur n'est pas en mesure de commenter ces demandes qui sont incomplètes.

Les intervenants RNCREQ et ROÉE ont confié un mandat à M. Philip Raphals et « possiblement à un autre expert en énergie éolienne ».

Le Distributeur conteste le mandat ainsi que la demande de reconnaissance du statut de témoin expert pour M. Philip Raphals. Nos motifs détaillés vous parviendront dans les prochains jours.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

cc : Intervenants (par courriel seulement)